

PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

À compter du 1^{er} juillet 2020, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres de Thorigny-sur-Marne, de disposer d'un permis de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Gage d'un habitat digne, ce mécanisme de contrôle du parc locatif met fin à la multiplication des logements insalubres et des marchands de sommeil.

Toutes les informations sont disponibles dans le prospectus ci-après :

À télécharger

Fichier

[Permis de louer à Thorigny-sur-Marne 3.92 Mo](#)

Publié le 31 mai 2021